



## Cours du mercredi 11 juin après-midi.

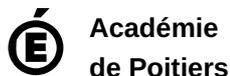
publié le 20/05/2014

### *Descriptif :*

Afin que l'année scolaire soit bien constituée de 36 semaines, l'établissement est tenu de mettre en place des horaires de rattrapage de cours, afin de récupérer un jour du calendrier scolaire (le lundi 2 septembre 2013).

Au niveau national, les mercredis 13 novembre 2013 et 11 juin 2014 après-midi ont été choisis pour ce rattrapage de cours.

Le rattrapage de cette journée (soit le 2ème après-midi de récupération) se fera donc comme suit :  
le mercredi 11 juin 2014 avec l'horaire des cours d'un **lundi après-midi semaine 1**.



**Académie  
de Poitiers**

*Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.*

*Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.*